

AVERTISSEMENT

Suite à l'élaboration du diagnostic, la CLE a dégagé 4 orientations stratégiques pour la suite de la construction du SAGE.

Ces orientations, présentées dans les pages suivantes, sont déclinées en objectifs et préconisations.

Afin de les illustrer, des pistes et des moyens sont également proposés.

Ces derniers ne sont en rien complets ou figés. C'est dans la suite de la démarche qu'ils seront précisés et validés pour devenir les mesures opérationnelles du SAGE.

ORIENTATIONS

A - Mettre en œuvre une gestion quantitative durable permettant de satisfaire les usages et les milieux

B - Maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux pour permettre l'expression de leur potentialité biologique et leur compatibilité avec les usages

C - Limiter et mieux gérer le risque inondation

D - Développer l'action concertée et améliorer l'information

A - Mettre en œuvre une gestion quantitative durable permettant de satisfaire les usages et les milieux

Objectifs	Préconisations	Pistes et moyens
1 - Améliorer les connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur les débits des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter le réseau de mesure actuel à l'étiage, afin de disposer de plus d'élément, notamment pour la gestion des sécheresses, et la mise en place des plans de gestion de la ressource (stations Lergue, Boyne, Payne, Thongue, Hérault amont)
	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les conditions d'étiage sur le bassin 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'hydrologie des cours d'eau - Connaissance des prélèvements (agricoles / privés...=> compteurs) et de leur régularisation - Analyse du fonctionnement d'étiage par sous-bassin <p>⇒ Définition précise par tronçon (Hérault) et par sous-bassin des conditions actuelles d'étiage (VCN...) et des divers facteurs d'influence : naturelles (sécheresse) et anthropiques (prélèvements et rejets)</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les conditions hydrodynamiques nécessaires aux usages et aux milieux 	<p>Par tronçon (Hérault) et sous-bassin, graduer les valeurs de débit (dans l'année) des cours d'eau permettant de satisfaire les usages (AEP, irrigation), le milieu (biologique) et les usages liés au milieu (canôé, baignade, pêche...) - optimal, correct, limitant, critique - par exemple</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les connaissances sur les eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le réseau piézométrique ; Etudier des potentialités des karsts
2 - Protéger quantitativement les ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Faire prendre en compte la ressource en eau dans tout projet d'aménagement ou de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'un volet "ressource en eau » dans les SCOT et les PLU identifiant la disponibilité de la ressource comme contrainte au développement : <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de l'urbanisation - Réglementation du type d'activités (golf...)
	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les limites d'exploitation des ressources les plus sollicitées (astien, nappe de l'Hérault, eaux de surface) et les mesures qui en découlent pour les usages consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de ces contraintes (disponibilité de la ressource) aux schémas AEP et projets agricoles (prélèvements AEP, périmètres irrigués...)
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions de police d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des prélèvements, débit (ou régime) réservé...
	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des débits objectifs d'étiage par secteur et par tronçon 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des études sur les conditions d'étiage et de définition des besoins, définir des objectifs de débits d'étiage (valeurs guide, seuil...) par tronçon sur l'Hérault et ses principaux affluents ou par micro bassin quand les usages ou le milieu le justifient (Brèze, haute vallée de l'Hérault, Buèges...)

	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des plans de gestion concertée des ressources, notamment à l'étiage, par tronçon et par sous-bassin, en cohérence avec le plan de gestion de la rareté de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de plans de gestion de la ressource sur l'Hérault et les grands cours d'eau, et plus localement quand les usages ou les milieux le justifient. • Optimisation de la gestion des réserves • Harmonisation des procédures sécheresse Gard et Hérault pour un plan d'action "sécheresse" décliné sur le bassin entier (cohérence et solidarité)
	<ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers le respect des débits réservés (ou régimes réservés) aux droits des ouvrages et régulariser les prélèvements, en compatibilité avec les milieux aquatiques et les usages de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des dispositifs contrôlables de restitution de débits réservés là où ils sont absents (ASA Gignac notamment) • Régulariser les prélèvements agricoles, en prenant en compte les spécificités hydrologiques locales (étiages marqués), par exemple : régularisation d'ensemble par sous-bassin, conditionnée au respect des plans de gestions des ressources
3 - Optimiser l'utilisation de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les équipements et leur fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> • AEP : Etudier et mettre en œuvre prioritairement : <ul style="list-style-type: none"> - Le maillage des réseaux - La lutte contre les fuites avant d'envisager l'exploitation de nouvelles ressources • Agriculture : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer autant que possible les systèmes d'adductions gravitaires (entretien, régularisation...) - Favoriser le développement d'adduction plus économe (réservoir, réseau en pression)
	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et favoriser une utilisation plus économe de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Action d'information et de sensibilisation sur la valeur patrimoniale de l'eau, • Au niveau des parcelles agricoles, favoriser le passage d'une irrigation gravitaire à l'irrigation en pression, • Mettre en place des politiques tarifaires basées sur la consommation lorsque cela est possible (réseau en pression, compteur), • Développer les solutions alternatives : utilisation d'eaux usées, eau de pluie pour l'arrosage...
4 - Organiser le partage de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan d'allocation de la ressource, notamment pour les principaux préleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction des ressources disponibles, et des besoins futurs des usages et des milieux naturels, définir l'affectation des ressources par catégorie d'usage à l'échelle du bassin, puis par sous-bassin
	<ul style="list-style-type: none"> • Réévaluer la balance exportation / importation d'eau du bassin versant en lien avec les enjeux au delà du bassin 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'utilisation des ressources à l'intérieur du bassin versant pour bénéficier des retours : <ul style="list-style-type: none"> - Stations d'épurations (cycle de l'eau potable) - Soutien de nappe (irrigation) • Etudier les possibilités d'utilisations de ressources extérieures au bassin (eau du Rhône) • Maîtrise des transferts d'eau

B - Maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux pour permettre l'expression de leur potentialité biologique et leur compatibilité avec les usages

Objectifs	Préconisations	Pistes et moyens
1 - Améliorer les connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'état des lieux sur la géomorphologie et la dynamique solide du fleuve • Réaliser l'état des lieux sur la problématique pesticide • Réaliser l'état des lieux sur la pollution apportée par les aires de lavage des machines à vendanger et de remplissage des pulvérisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude géomorphologique devra permettre notamment de déterminer l'espace de liberté dans le secteur de plaine, de poser un diagnostic sur l'état physique des cours d'eau et la dynamique solide afin de mettre en place des programmes de gestion physique par secteurs.
2 - Définir les objectifs de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir par tronçon les objectifs de qualité permettant de répondre à la DCE et aux usages 	<ul style="list-style-type: none"> • En lien avec la mise en œuvre de la DCE sur l'eau, définition du bon état à atteindre en 2015 et identification des paramètres à améliorer. • Détermination détaillée des secteurs à vocation "baignade" et définition de l'objectif de qualité bactériologique correspondant. • Détermination des secteurs prioritaires pour une réduction des teneurs en pesticides en lien avec l'usage "eau potable".
3 - Protéger la qualité de la ressource et des milieux	<ul style="list-style-type: none"> • Faire prendre en compte systématiquement la qualité de l'eau et des milieux dans les projets de territoires • Contrôler l'utilisation des sols et les activités dans les aires d'alimentation des ressources souterraines stratégiques • Organiser et maîtriser la fréquentation touristique et sportive des rivières permettant de préserver le milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'un volet "qualité des eaux et des milieux" dans les procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) <ul style="list-style-type: none"> - Impact et compatibilité des projets avec la qualité des eaux et des milieux (toute pollution induite : rejet d'eaux usées, industrielles, dégradation physique...), en prenant en compte l'effet cumulatif - Prise en compte des milieux aquatiques comme atout de développement territorial • Contrôle de l'utilisation des sols et des activités intéressant les ressources vulnérables ou stratégiques pour l'alimentation en eau potable (karst et nappe alluviale), notamment sur les zones d'alimentation de captage. • Définition des pressions acceptables en terme de fréquentation, et des niveaux d'eau compatibles avec les activités touristiques et sportives. • Etablissement en partenariat (communes, Département, Etat, usagers) de plans de fréquentation des sites (y compris sécurité et intervention) qui concilient usages , milieux et riverains.

4 - Assurer une qualité de l'eau et des milieux en accord avec les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'effort sur l'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'adéquation des systèmes épuratoires avec les projections démographiques • Résorber les points noirs (réseaux du Vigan, STEP d'Aniane...) • Adopter des rejets (position, niveau N et P) qui prennent en compte la vulnérabilité de l'Hérault et ses affluents aux proliférations algales notamment • Poursuivre l'effort sur le traitement des effluents des caves particulières • Mettre en œuvre les traitements bactériologiques répondant à l'objectif "baignade"
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la lutte contre la pollution par les pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien et renforcement des actions d'accompagnements des professionnels : <ul style="list-style-type: none"> - Incitation aux pratiques alternatives : enherbement interrang, désherbage mécanique... - Renforcement des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les pollutions épisodiques et accidentelles, et définir une stratégie d'intervention en cas de pollution 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les risques de pollution • Elaborer des stratégies de contrôle et de réduction de leurs effets (ouvrages de rétention sur le réseau routier...), effets des eaux pluviales urbaines..., et intervention en cas de pollution accidentelle pour protéger les ressources et les milieux
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les pollutions toxiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic détaillé de la pollution issue de l'ancienne mine des Malines • Mettre en évidence les effets sur le milieu, l'eau, les usages • Proposer et mettre en œuvre des mesures de réduction de cette pollution
5 - Maintenir ou restaurer les fonctionnalités des milieux	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la continuité piscicole sur le bassin aval 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement en passes à poissons de l'Hérault aval selon recommandations du COGEPOMI : <ul style="list-style-type: none"> - Passe à Alose : jusqu'au seuil de Carabotte compris - Passe à Anguille : tout ouvrage jusqu'au Département du Gard
	<ul style="list-style-type: none"> • Engager la restauration physique des milieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de renaturation du cours aval de la Thongue • Programme d'action sur la moyenne vallée : gestion des berges, de l'enfoncement, (Hérault et Lergue) des anciennes gravières • Programme pour une prise en compte de l'espace de liberté dans la basse vallée
	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les milieux aquatiques remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> • La Vis et la Buèges notamment pourraient faire l'objet d'une attention particulière visant à protéger encore plus ces cours d'eau (protection réglementaire, limitation de la fréquentation, des risques de pollution ou de dégradation) en égard à leur qualité exceptionnelle.

	<ul style="list-style-type: none">• Protéger, entretenir, et restaurer les ripisylves	<ul style="list-style-type: none">• Les formations rivulaires constituent des milieux originaux en climat méditerranéen qui présentent un intérêt écologique majeur qui a motivé leur classement en znieff sur une grande partie des cours d'eau :<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrages locaux (hors SIVU Ganges-Le Vigan)- Programmation des interventions d'entretien en lien avec la valorisation écologique voire touristique des sites (accès aux berges, cheminement)- Travaux résultant de programmes pluriannuels de restauration et de préservation
--	---	--

C - Limiter et mieux gérer le risque inondation

Objectifs	Préconisations	Pistes et moyens
1 - Prendre en compte le risque exceptionnel	<ul style="list-style-type: none"> Adapter l'aménagement du territoire, l'occupation des sols en fonction de la vulnérabilité au risque exceptionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer le risque exceptionnel aux documents de planifications (SCOT, PLU) Etude systématique du comportement et de l'incidence d'un aménagement en cas d'événement exceptionnel
	<ul style="list-style-type: none"> Informer et sensibiliser sur le risque 	<ul style="list-style-type: none"> Mener des actions d'information et de sensibilisation au risque exceptionnel, pose de repères de crues, expositions, exercices d'alertes et d'évacuations (dans le cadre des PCS)
2 - Mieux prendre en compte le risque pluvial	<ul style="list-style-type: none"> Systématiser l'établissement de schémas d'assainissement pluviaux, intégrant un zonage obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de schéma d'assainissement pluviaux comprenant : <ul style="list-style-type: none"> Les solutions pour résoudre les problèmes existants Les préconisations pour les aménagements futurs Conditionner le développement urbain à l'établissement de ces schémas et à la réalisation des travaux (intégration dans les PLU)
	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer le risque pluvial aux PCS 	<ul style="list-style-type: none"> Outre le risque "débordement de cours d'eau", intégrer au PCS le risque pluvial
	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les aménageurs et les populations 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations techniques : vides sanitaires, recueil et traitement des eaux pluviales (puisard, stockage, chaussée réservoir), adaptation de l'aménagement à la topographie...
3 - Stabiliser ou diminuer la vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler l'occupation des sols en zone inondable 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'établissement des PPRI liés au débordement de cours d'eau A terme, intégrer le risque pluvial à ces PPRI
	<ul style="list-style-type: none"> Définir et améliorer la protection en zone inondable 	<ul style="list-style-type: none"> Définir les enjeux présents en zone inondable et les niveaux de protection à atteindre Engager les actions de contrôle et de restauration des digues recensées Engager la réflexion sur la protection rapprochée des secteurs les plus vulnérables (Belarga, Canet ?)
4 - Limiter et gérer l'aléa	<ul style="list-style-type: none"> Préserver, optimiser, voire reconquérir le fonctionnement du champ d'expansion de l'Hérault et de ses affluents 	<ul style="list-style-type: none"> Créer une structure porteuse dans la plaine de l'Hérault pour une approche globale du risque inondation en relais de la structure de bassin Réalisation d'une étude globale sur les débordements en plaine et définition de l'aménagement hydraulique global intégrant une réflexion foncière Réalisation de travaux notamment sur les digues

	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les érosions et la production d'embâcles 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et entretien des seuils de la haute vallée qui freinent et fixent les processus érosifs • Définition d'un espace fonctionnel dédié à la dissipation de l'énergie des crues ; à l'intérieur, établissement d'un plan d'aménagement des berges et d'entretien de la ripisylve
5 - Améliorer l'information, l'alerte et les secours	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions d'information et de sensibilisation auprès des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Pose de repères de crues, expositions, exercices d'alerte, sensibilisation auprès des scolaires ; information systématique aux nouveaux habitants (avec le permis de construire ?)
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les outils locaux d'analyse et de transcription des prévisions d'Etat (SPC et Météo France) 	<ul style="list-style-type: none"> • Transposition locale des alertes fournies (cartographie graduée par exemple) permettant de disposer d'éléments pour la mise en œuvre des PCS
	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'action locale en crise 	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation des PCS à l'échelle communale ou intercommunale avec intégration du risque exceptionnel, pluvial, de débordement des cours d'eau

D - Développer l'action concertée et améliorer l'information

Objectifs	Préconisations	Pistes et moyens
1 - Mettre en œuvre une gestion globale concertée de l'eau et des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une structure assurant une gestion globale sur le bassin 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une structure de bassin relais de la CLE, assurant la coordination et les relations avec les maîtres d'ouvrage, ayant pour missions principales : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en œuvre et le suivi des mesures du SAGE - Mettre en place un plan d'action opérationnel à l'échelle du bassin (Contrat de rivière) - Porter les études nécessaires à l'échelle du bassin (géomorphologie, gestion des crues ...)
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'action locale sur le bassin 	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les maîtres d'ouvrage du bassin à se doter des compétences nécessaires à la mise en œuvre du SAGE en complémentarité avec la structure de bassin • Favoriser, y compris financièrement, la mise en œuvre des mesures du SAGE portées par les acteurs locaux (politique d'aides des Conseils généraux et de l'Agence de l'eau)
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des procédures de gestion concertée (utilisation de la ressource, fréquentation touristique et sportive...) 	<ul style="list-style-type: none"> • En cohérence avec l'échelle du bassin, par grand secteur homogène, mise en place de procédures concertées sur la gestion et l'utilisation de la ressource (PGCR) et la fréquentation touristique et sportive (secteur des gorges)
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les partenariats externes au bassin 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le thème de la ressource : élargir la réflexion et la planification à l'ensemble des territoires concernés (exemple : nappe de l'Hérault : portes de Montpellier / secteur astien / Biterrois) • S'impliquer et faire prendre en compte au niveau régional la problématique inondation liée aux événements exceptionnels
	<ul style="list-style-type: none"> • Relier durablement politique de l'eau et aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître le SAGE aux décideurs territoriaux et acteurs du développement • Impliquer systématiquement la CLE aux démarches de planification territoriales Charte de Pays, SCOT, (voire PLU...) et réciproquement
2 - Améliorer l'information et la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le transfert de connaissance et l'information du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une communication régulière de la CLE, accessible aux citoyens, aux élus (lettre de la CLE, site internet) • Impliquer le milieu associatif comme relais du SAGE auprès des citoyens et scolaires • Mettre en place un module « eau en régime méditerranéen » dans les cursus scolaires locaux (programme ou projets pédagogiques)